



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

**Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020.**

## La section de fonctionnement

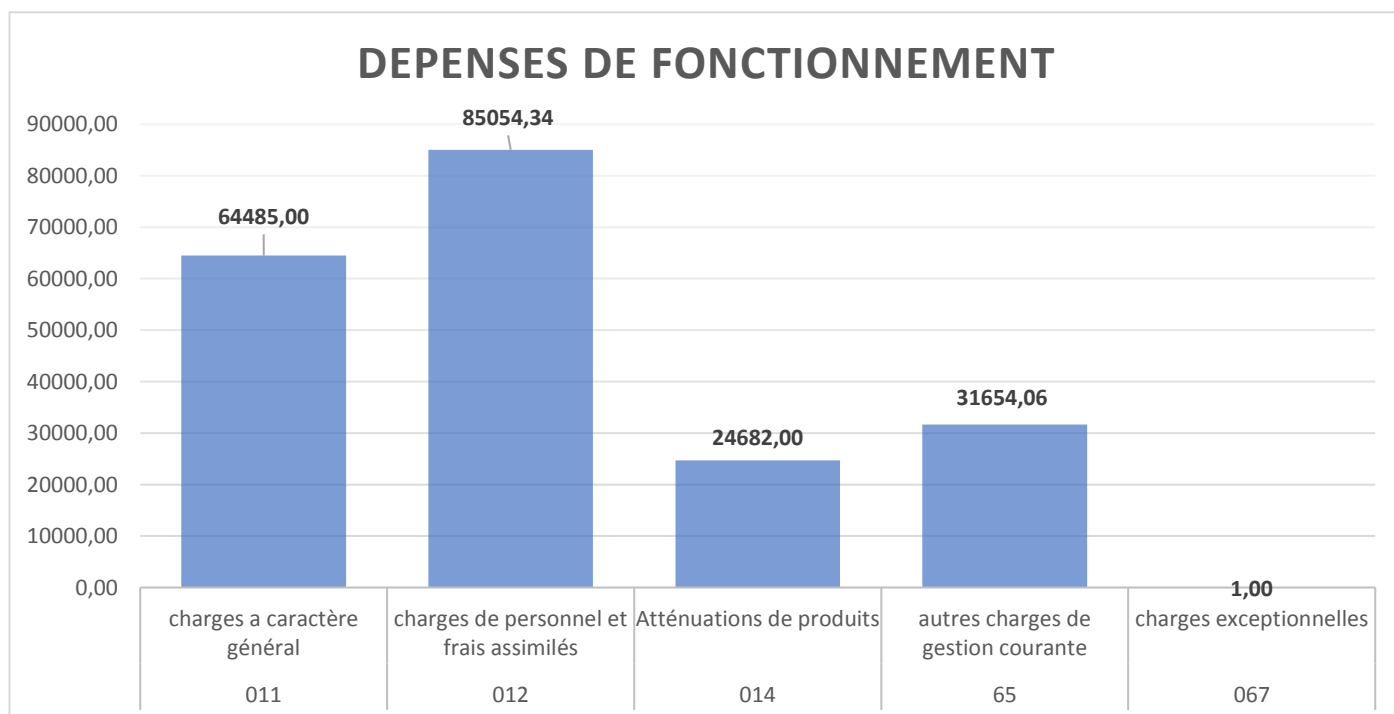
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires de personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnements 2020 représentent : 205 876,40 euros**



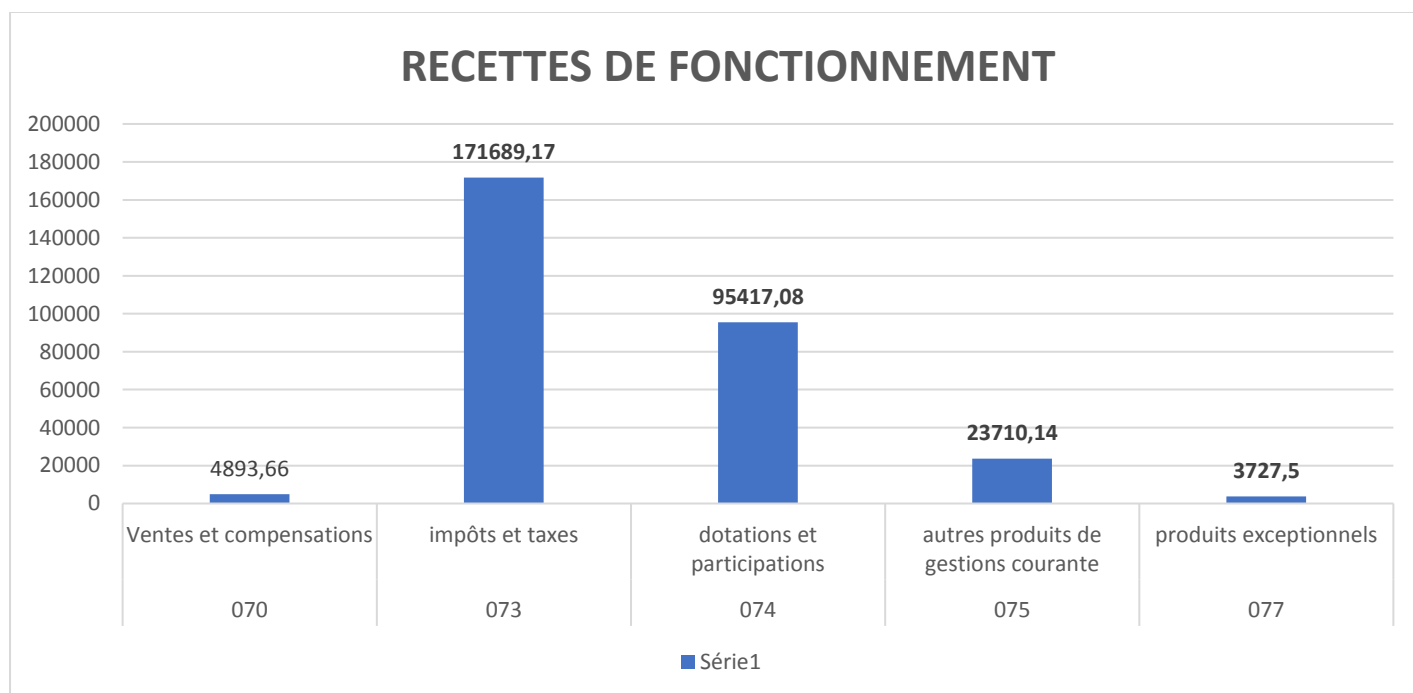


## 2/ Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies comme les locations, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe 3 types de recettes pour une commune

- ❖ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- ❖ La fiscalité :
  - ✓ Taxe habitation : 9.62 %
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.32 %
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.14 %
- ❖ Les dotations versées par l'Etat



**Les recettes de fonctionnements 2020 représentent : 299 437,55 euro**

### Conclusion :

Le résultat de fonctionnement est positif de **93 561,15 € en 2020**

Résultat 2020 = 93 561,15 E

Résultat 2019 = 102 434,22 E

**Nous avons un excédent 2020 de 196 434,22 € qui sera affecté au Budget 2021**



## La section d'investissement

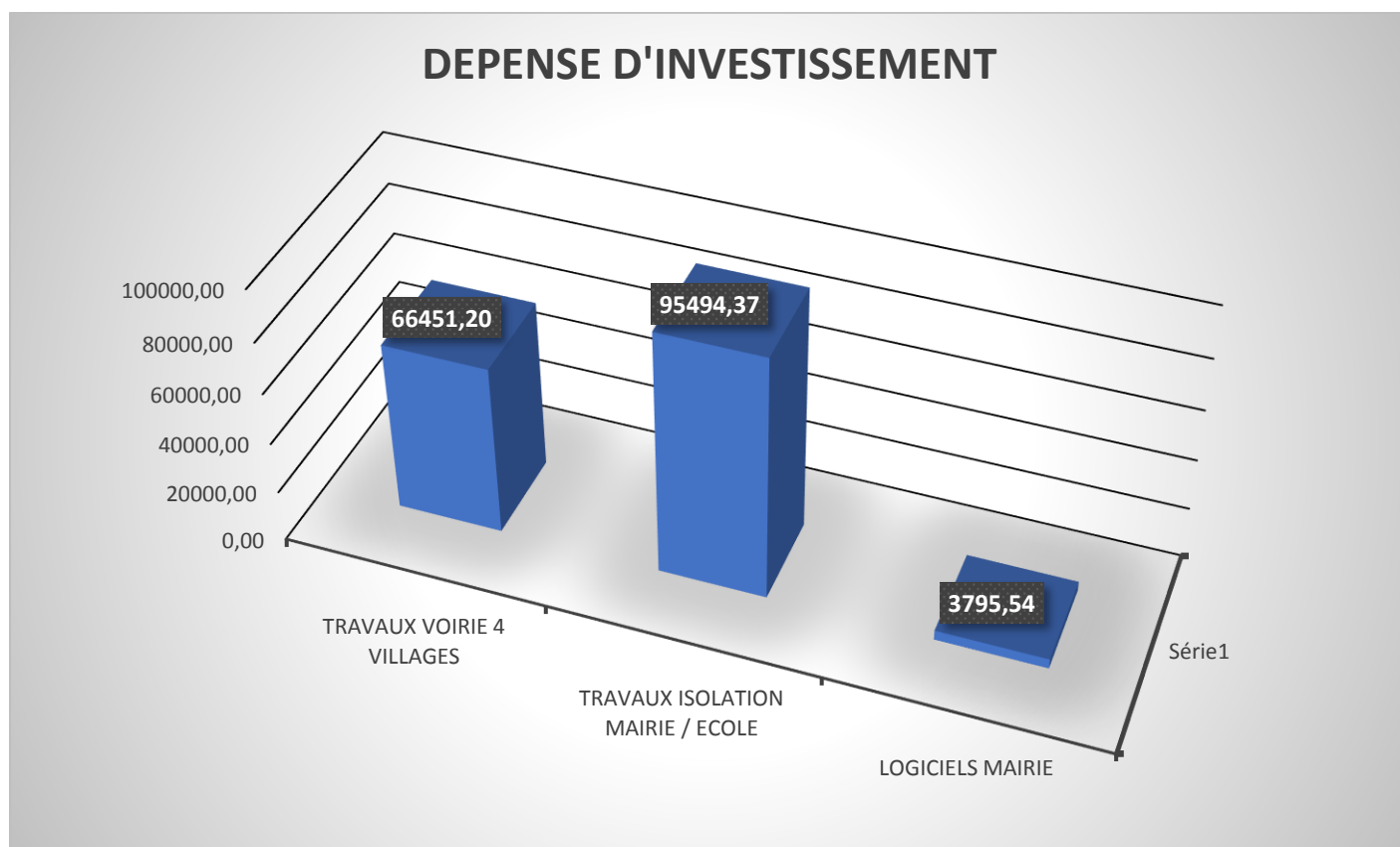
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

### 1/ Les dépenses d'investissement

Le détail d'investissement de cette année

- ❖ Travaux voirie 4 villages 66 451,20 €
- ❖ Eclairage public
- ❖ Isolation mairie école + SIEG 95 494,37 €
- ❖ Logiciel mairie 3 795,54 €

Reste à réaliser : 27 713 €

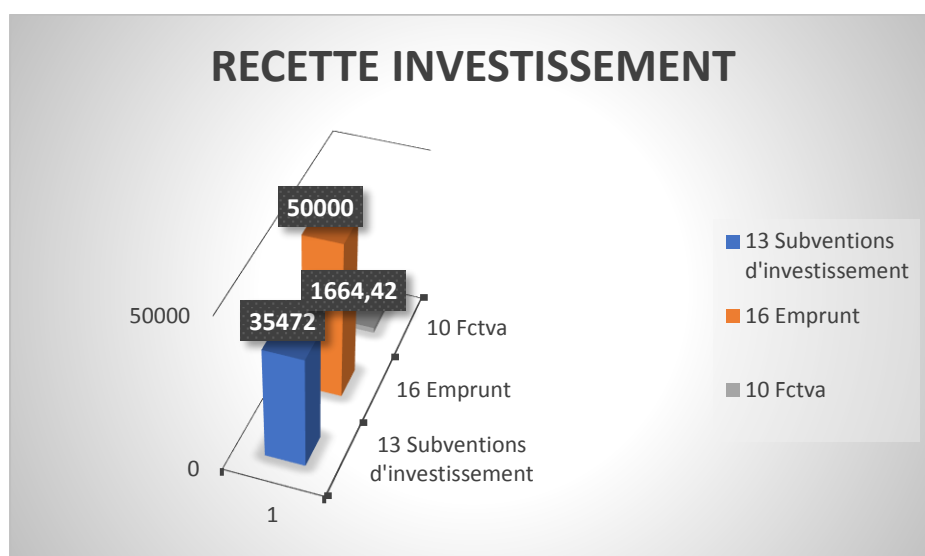


**Les dépenses d'investissement en 2020 représentent : 165 741,11 euros**



## 2/ Les recettes d'investissement

- ❖ Dotation FCTVA 1 664,42 €
- ❖ Subventions Investissements
  - **Eclairage public**  
(fonds d'intervention communal) 11 242 €  
(Etat) 1 049 €
  - **Isolation bâtiments mairie école**  
(Fonds d'intervention communal) 10 611 €  
(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 12 570 €



**Les recettes d'investissement 2020 représentent : 87 136,42 euros**

### Conclusion :

Le résultat d'investissement est négatif de **78 604,69 € en 2020**

Résultat 2020 = **78 604,69 €**

Résultat 2019 = 133 715,18 €

Reste à réaliser : 27 713 €

## **BILAN DE L'ANNEE 2020**

Au regard des résultats de clôture au 31 Décembre 2020, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine. Ci-joint : Fiche n°1 : SITUATION FINANCIERE : commune de LACHAUX (document remis par le Trésorier)

Nous avons un excédent 2020 de 55 110,49 € qui sera affecté au Budget 2021